

Examen d'aptitude
pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation, directeur des services de développement économique, directeur des services administratif et/ou financier

Modalités d'organisation et de participation à l'examen

1. Modalités d'organisation de l'examen

La préinscription en ligne :

- les candidats sont invités à déposer le dossier en ligne en se connectant sur artisanat.fr rubrique « l'examen aux fonctions de directeur »
- le formulaire est accessible en ligne avec la liste des pièces justificatives à joindre lors de la préinscription
- les candidats peuvent consulter la notice d'utilisation et la notice d'information leur permettant de compléter le dossier, accessibles sur le site artisanat.fr rubrique « l'examen aux fonctions de directeur »

Délais :

- date d'ouverture des préinscriptions : à compter du vendredi 14 avril
- date de clôture des préinscriptions en ligne : mercredi 14 juin inclus
- les dossiers qui ne seront pas complétés jusqu'à la date limite seront rejetés

L'inscription définitive :

- l'inscription deviendra définitive à réception et après contrôle de recevabilité de toutes les pièces obligatoires
- les frais d'inscription doivent être adressés par chèque à l'ordre de l'APCMA à l'adresse suivante au plus tard le mercredi 14 juin (cachet de la poste faisant foi) :

APCMA
Service DG – examen DIR-2017
12 avenue Marceau
75008 PARIS

Informations :

- il ne sera répondu qu'aux demandes formulées par écrit

Convocations :

- les candidats recevables à se présenter seront convoqués par courrier
- les candidats ne remplissant pas les conditions de recevabilité seront informés par courrier

Dates de l'examen :

- les épreuves se dérouleront à Paris à partir du 12 septembre 2017

Composition du dossier de candidature

Les pièces justificatives de recevabilité obligatoires suivantes (télétransmises lors de la procédure électronique) :

- le formulaire électronique complété et validé
- la copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- une lettre motivée de candidature ainsi qu'un curriculum vitae à jour
- une photo récente d'identité indiquant les noms et prénom du candidat



- une copie de l'ensemble des diplômes obtenus

Frais d'inscription à envoyer par voie postale :

- les frais sont fixés à 95 euros et sont dus par tous les candidats

2. Modalités de participation à l'examen

1/ Casier judiciaire :

Le jour de l'examen, se munir obligatoirement du casier judiciaire (bulletin n° 3).

2/ Désistement :

Un délai de prévenance, en cas de désistement pour raisons professionnelles justifiées par l'employeur, est fixé à deux semaines au moins avant la date de convocation. Seul le désistement pour raisons médicales justifiées sera accepté en deça de ce délai.

Les droits d'inscription seront effectivement acquis par l'APCMA et le jury se réserve le droit de constater la carence du candidat.

3/ Abandon en cours d'épreuves :

Les droits d'inscription resteront acquis par l'APCMA en cas d'abandon en cours d'épreuve.

4/ Certificat médical :

Tout candidat inscrit sur la liste d'aptitude et recruté par une chambre de métiers et de l'artisanat se verra demander par celle-ci un certificat médical attestant que sont remplies les conditions d'aptitude physique (excepté le candidat recruté par la CMA, CMAI, CMAR ou CRMA où il est en poste).